

Arrondissement de Millau
MAIRIE DE VEZINS DE
LEVEZOU
Téléphone : 05 65 61 87 09

ARRETE DU MAIRE
N° 2025-29

Objet : Arrêté de circulation temporaire portant réglementation de la circulation, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou, pour le vide grenier à La Clau

Le Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Daniel AYRINHAC

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police de la circulation ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire

Considérant la demande formulée par Messieurs Alexandre BONATERRE, Ethan VIALA et Tom VALENTIN, co-présidents du comité des fêtes de La Clau, il y a lieu de réglementer la circulation, le samedi 30 août 2025 de 6h à 16h30 dans le village de La CLAU (cf plan en annexe), pour la tenue du vide grenier lors de la fête de la Clau.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pour permettre la tenue du vide grenier de la Clau à l'occasion de la fête du village, le samedi 30 août 2025, la circulation générale sera réglementée, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou, à la Clau (cf plan joint en annexe).

La circulation sera fermée entre 6h et 16h30 dans le sens Vezins/Millau sur la D2, après l'intersection entre la D2 et la rue du centre jusqu'avant l'intersection entre la D2 et la D182.

ARTICLE 2 :

Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation de police sera assurée par le comité des fêtes de la Laclau et sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 :

Le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux entreprises chargées des travaux.

Fait à Vezins de Lévézou le 28/08/2025

Le Maire,
Daniel AYRINHAC



 : fermé à la circulation le samedi 30/08/2025
de 6h00 à 16h30

